

DÉBAT N° 1 **FAUT-IL ACCROÎTRE LE SENTIMENT D'ÊTRE CITOYEN EUROPÉEN ?****1 QU'EST-CE QUE LA CITOYENNETÉ EUROPÉENNE ?****RÉSUMÉ** *La citoyenneté européenne*

instaurée par le traité de Maastricht a pour but de rapprocher l'Union européenne (UE) de ses citoyens. Elle se construit progressivement pour accorder aux Européens un ensemble de droits spécifiques.

L'UE vise à faire de la citoyenneté européenne une réalité concrète. La Commission évalue régulièrement la mise en application des droits des citoyens et prend diverses mesures pour supprimer les obstacles dans ce domaine. Différents programmes financiers servent à promouvoir la citoyenneté de l'Union. Dans ce contexte, l'Année européenne des citoyens 2013 est venue, à la veille des prochaines élections européennes, sensibiliser davantage les Européens à leurs droits et stimuler leur participation à la vie démocratique.

Toutefois, un tiers seulement des Européens s'estiment bien informés sur leurs droits. Les citoyens sont nombreux à penser que leur sentiment de citoyenneté européenne se renforcerait le plus grâce à des aspects pratiques liés à leur vie quotidienne.

Le Parlement européen souligne que les États membres et la Commission doivent œuvrer davantage pour renforcer les droits des citoyens car des problèmes persistent dans plusieurs domaines.

Library Briefing, Bibliothèque du Parlement européen, *La citoyenneté européenne Vingt ans après le traité de Maastricht*. 02/05/2013

2**LA CITOYENNETÉ DE L'UNION****Article 8 :**

1. Il est institué une citoyenneté de l'Union.

Est citoyen de l'Union toute personne ayant la nationalité d'un État membre.

2. Les citoyens de l'Union jouissent des droits et sont soumis aux devoirs prévus par le présent traité.

Article 8 A

1. Tout citoyen de l'Union a le droit de circuler et de séjourner librement sur le territoire des États membres, sous réserve des limitations et conditions prévues par le présent traité (...)

Article 8 :

1. Il est institué une citoyenneté de l'Union.

Est citoyen de l'Union toute personne ayant la nationalité d'un État membre.

2. Les citoyens de l'Union jouissent des droits et sont soumis aux devoirs prévus par le présent traité.

Article 8 A

1. Tout citoyen de l'Union a le droit de circuler et de séjourner librement sur le territoire des États membres, sous réserve des limitations et conditions prévues par le présent traité (...)

Article 8 B

1. Tout citoyen de l'Union résidant dans un État membre dont il n'est pas ressortissant a le droit de vote et d'éligibilité aux élections municipales dans l'État membre où il réside, dans les mêmes conditions que les ressortissants de cet État (...)

2. (...) tout citoyen de l'Union résidant dans un État membre dont il n'est pas ressortissant a le droit de vote et d'éligibilité aux élections au Parlement européen dans l'État membre où il réside, dans les mêmes conditions que les ressortissants de cet État (...)

Article 8 C

Tout citoyen de l'Union bénéficie, sur le territoire d'un pays tiers où l'État membre dont il est ressortissant n'est pas représenté, de la protection de la part des autorités diplomatiques et consulaires de tout État membre, dans les mêmes conditions que les nationaux de cet État.

Article 8 D

Tout citoyen de l'Union a le droit de pétition devant le Parlement européen (...) Tout citoyen de l'Union peut s'adresser au médiateur institué (...).

Traité de l'Union européenne du 1er février 1992, 2e partie : la citoyenneté de l'Union

L'idée d'une citoyenneté européenne commence à prendre forme depuis le milieu des années 1970, parallèlement aux réflexions qui se développent sur l'Europe politique. L'élection en 1979 du Parlement européen au suffrage universel direct semble être la première expression d'une citoyenneté européenne émergente car il est dès lors devenu indispensable de rechercher le lien entre l'Europe et ses citoyens. Le [Conseil européen de Fontainebleau](#) en 1984, décidant de la mise en place d'un comité *ad hoc* pour une Europe des citoyens, et la conclusion de l'[Accord de Schengen](#) en 1985 constituent deux autres étapes décisives sur cette voie.

Instituée juridiquement par le [traité de Maastricht](#) en 1992, la citoyenneté européenne se construit au fur et à mesure de l'avancement du processus de la construction européenne. Complétée par les traités [d'Amsterdam](#) (1997) et [de Lisbonne](#) (2007), elle établit un lien entre les citoyens

et l'Union visant à développer une opinion publique et une identité européennes et à renforcer la légitimité démocratique de l'UE.

Le rôle de la jurisprudence

Dès 1963, une citoyenneté européenne de fait, innommée, s'amorce dans la jurisprudence de la Cour de justice, notamment avec l'[Arrêt Van Gend en Loos](#) que certains qualifient de «précurseur». Depuis la création juridique de la citoyenneté européenne, la Cour précise, au fil du temps, les contours de celle-ci et des droits qu'elle confère. Plus particulièrement, dans l'[Arrêt Grzelczyk](#) (2001), la Cour a déclaré que la citoyenneté de l'Union a vocation à être le statut fondamental des ressortissants des États membres.

Contenu et particularités

La citoyenneté européenne octroie, outre le droit à la non- discrimination (articles 18 et 19 du [TFUE](#)), un certain nombre de droits spécifiques qui sont énoncés dans le [TFUE](#) (article 20) et dans la [Charte des droits fondamentaux de l'UE](#) (Chapitre V, «Citoyenneté»). L'Union établit ces droits à travers divers [actes législatifs](#). Parmi les droits des citoyens européens figurent, en particulier, les droits :

- [De se déplacer et de résider](#) librement, à certaines conditions, sur le territoire des États membres³;
- [De voter et d'être éligible](#) aux élections du Parlement européen et aux élections municipales dans l'État membre de résidence;
- [De bénéficier de la protection des autorités diplomatiques et consulaires](#) d'un autre État membre, lorsque le citoyen se trouve sur le territoire d'un pays tiers dans lequel son État membre n'est pas représenté;
- D'adresser des [pétitions au Parlement européen](#) (voir encadré) de [saisir le Médiateur européen](#) et de s'adresser aux institutions et aux organes de l'Union et de recevoir une réponse dans l'une des langues officielles de celle-ci;
- D'accéder aux documents [du Parlement européen, du Conseil et de la Commission](#);
- De demander directement à la Commission de proposer une législation (cf [Initiative citoyenne européenne](#), institué en 02/2011)

Il y a lieu de noter que, malgré la formule contenue à l'article 20§2 du [TFUE](#), la citoyenneté européenne n'impose pas jusqu'à présent de devoirs aux citoyens de l'Union. Elle est, par ailleurs, réservée aux nationaux des États membres et n'est donc pas ouverte aux résidents extra-communautaires. Au final, son mode d'attribution reste national car la définition de la nationalité relève de la compétence des États membres.

L'Europe invente une nouvelle forme de citoyenneté, fondée non sur la participation au pouvoir, mais sur l'obtention de droits spécifiquement européens et sur l'ouverture, toujours plus grande, du débat politique aux questions européennes. Preuve, selon Justine Lacroix, que s'il n'existe pas de peuple européen, il y a bien tout de même une Europe politique.

Notre imaginaire politique européen est hanté par la figure de l'État fédéral. Bien sûr, depuis l'échec du projet de Constitution, nul ne se risque encore à user du vocable lui-même. Mais, au-delà des précautions sémantiques, la plupart des pistes envisagées en vue de « démocratiser l'Europe » [...] en reviennent régulièrement à une forme de reconduction, à une échelle élargie, des mécanismes délibératifs et représentatifs forgés dans le cadre stato-national.

Ce volontarisme a pourtant montré ses limites. Du point de vue de l'implication citoyenne, le « mimétisme institutionnel » [...] a donné des résultats mitigés. Les réformes engagées pour « démocratiser » l'Europe – depuis l'élection, en 1979, du Parlement européen au suffrage universel jusqu'à son accession récente au rang de quasi-législateur – n'ont guère contribué à l'émergence d'une vie politique européenne.

Le taux de participation aux élections européennes, qui s'articulent largement sur des clivages nationaux, est passé de 63% en 1979 à 45,5% en 2004. Quant aux partis politiques au niveau européen, [...] ils n'ont pas dépassé le stade d'une simple coopération [...]. Comment rendre compte de ce décalage entre des institutions européennes devenues formellement de plus en plus démocratiques et une vie politique européenne restée anémique ?

Au-delà des facteurs liés à la nature du régime politique européen, un premier élément d'explication réside sans doute dans la longue sous-estimation, du côté des partisans d'une Europe politique, du fait qu'un vaste débat public peine à s'établir en l'absence d'une identité nationale partagée. Comme l'écrit Timothy Garton Ash, « le cœur du problème démocratique de l'Europe, ce n'est pas Bruxelles, c'est Babel ». Jürgen Habermas et ses disciples ont raison sur le principe de poser avec fermeté qu'entre nation et démocratie, le lien n'est pas « conceptuel » mais « conjoncturel ». Reste que la conjoncture résiste et que la forme nationale, si elle n'est pas une fin en soi, reste toujours le principal catalyseur de la délibération démocratique. [...] Tant que les langues vernaculaires resteront le principal médium de la communication publique, le débat démocratique s'émancipera difficilement de sa matrice nationale.

Un autre élément d'explication, sans doute plus décisif, tient au fait que des institutions ne suffisent pas à créer une vie politique. Encore faut-il que cette dernière soit nourrie par ce que le politologue Andrew Moravcsik appelle des questions « saillantes » – c'est-à-dire des questions qui soient susceptibles de mobiliser les électeurs, de les politiser, d'entraîner des transformations de majorité. Ce sont, par ordre décroissant, l'ensemble des enjeux liés à la sécurité sociale, aux pensions, aux retraites, aux impôts, à l'éducation, à la famille, à la loi ou à l'ordre. Or, on oublie trop souvent que l'Union ne joue pratiquement aucun rôle – sinon celui d'une vague coopération intergouvernementale – dans ces domaines. [...]

Est-ce à dire qu'il n'y a plus lieu de s'interroger sur les voies possibles d'une « citoyenneté européenne » ? C'est ce que semblent penser tant les partisans d'un paradigme « national » – pour qui l'État-nation reste l'alpha et l'oméga de la citoyenneté – et les partisans d'un paradigme « supranational » – qui misaient sur l'émergence progressive d'un « peuple européen » [...]

Justine Lacroix (professeur de science politique à l'Université libre de Bruxelles) , « *Une citoyenneté européenne est-elle possible ?* », La Vie des idées , 3 juin 2009. ISSN : 2105-3030. URL : <http://www.laviedesidees.fr/>

U n e -
citoyennete-
européenne-
est.html



Marcel GAUCHET
Historien et philosophe

Allez plus loin - Supplément vidéo

1- L'Europe souffre-t-elle vraiment d'un « déficit démocratique » ?

Entretien avec Justine Lacroix sur la Vie des Idées .fr

Url : <http://www.laviedesidees.fr/L-Europe-souffre-t-elle-vraiment-d-un-deficit-democratique.html#opinion>

2- Marcel Gauchet "La citoyenneté européenne n'a aucun sens !" (4'10)

Url : http://www.dailymotion.com/video/xgg1q9_marcel-gauchet-la-citoyennete-europeenne-n-a-aucun-sens_news

Être citoyenne européenne, c'est être libre de voyager partout ». En 2005, Mirouna, jeune roumaine, rencontre sa petite amie française, Marine. Aujourd'hui, Mirouna vit à Berlin avec sa compagne, s'exprime au quotidien en allemand, français, anglais et profite pleinement de sa nouvelle mobilité.

[...] Comme elle, Emmi incarne le rêve européen. Cette jeune Finlandaise de 27 ans parle parfaitement cinq langues officielles de l'Union et vit depuis trois ans dans la capitale allemande avec son compagnon français Simon. Le couple s'est rencontré lors d'une année Erasmus en Autriche. « Pourtant je me sens plus Finlandaise, avoue-t-elle. Peut-être parce que je ne sais pas ce que signifie la citoyenneté européenne. » Simon, lui, se sent Européen. « Je me sens chez moi dans n'importe quel pays d'Europe. Si demain je décide de vivre au Portugal ou en Grèce, je m'y sentirais comme chez moi parce que j'y aurais mes repères, le droit d'y travailler et d'y vivre comme n'importe quel autochtone », explique-t-il. Cet architecte de 27 ans vient de réaliser un film documentaire sur les frontières de l'espace Schengen.

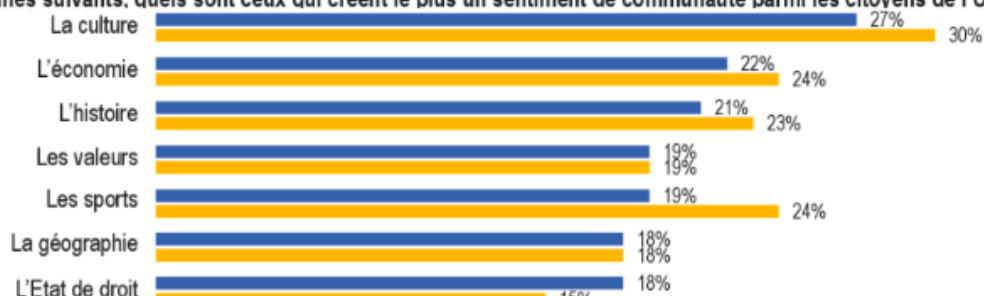
En 1992, le traité de Maastricht a défini les droits et devoirs du « citoyen européen » : le droit d'étudier, de travailler, de circuler et de séjourner librement dans d'autres pays européens ; le droit de pétition devant le Parlement européen ; le droit d'adresser au médiateur européen une plainte contre un acte de mauvaise administration commis par une institution ou un organe de l'Union et surtout le droit de vote et d'éligibilité aux élections municipales et aux élections du Parlement européen dans l'Etat membre où il réside.

« Idéalement, je veux être Européen par souci d'appartenir à un espace commun ».

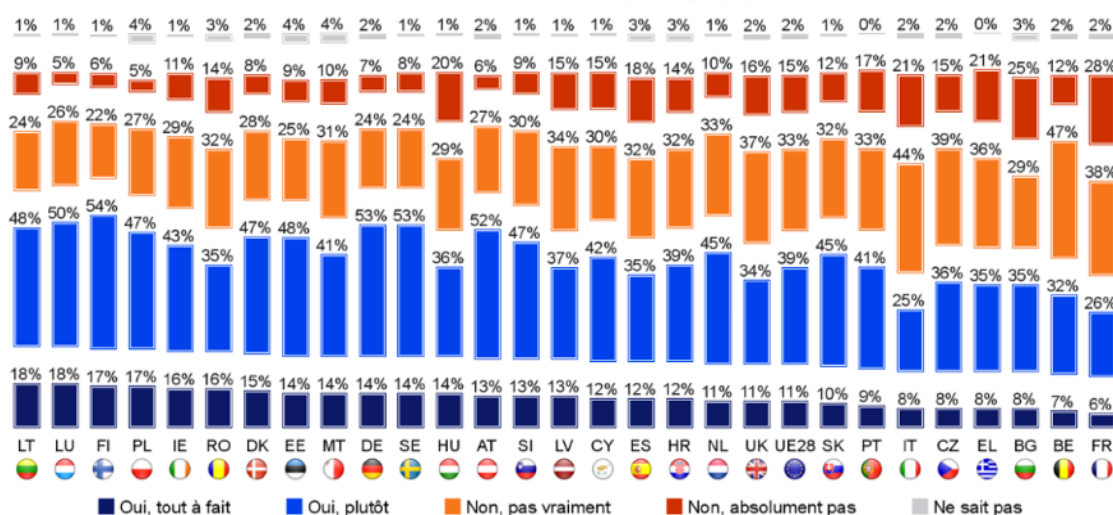
Le statut de citoyen européen simplifie donc la tâche de ceux qui iront voter du 4 au 7 juin 2009 mais n'habitent pas leur pays d'origine. « On doit juste aller s'inscrire sur les listes électorales de notre ville. Si je votais en France, je devrais faire une procuration et passer par l'ambassade, ce qui me prendrait beaucoup trop de temps et serait trop compliqué », se réjouit Chantal, traductrice et journaliste à Berlin. « Je trouve ça frustrant de vivre dans un pays et de ne pas pouvoir être partie prenante de la politique nationale. C'est pourquoi je suis contente de pouvoir voter aux élections européennes car ce sont les seules élections dans mon pays d'accueil pour lesquelles j'ai le droit de mettre mon bulletin dans l'urne », poursuit Séverine, journaliste française vivant en France depuis quatre ans.

Séverine Lenglet, *Les expatriés vivent l'Europe au quotidien* Ouest France, 16 juillet 2010.

A votre avis, parmi les domaines suivants, quels sont ceux qui créent le plus un sentiment de communauté parmi les citoyens de l'UE ?



Vous connaissez vos droits en tant que citoyen(ne) de l'UE



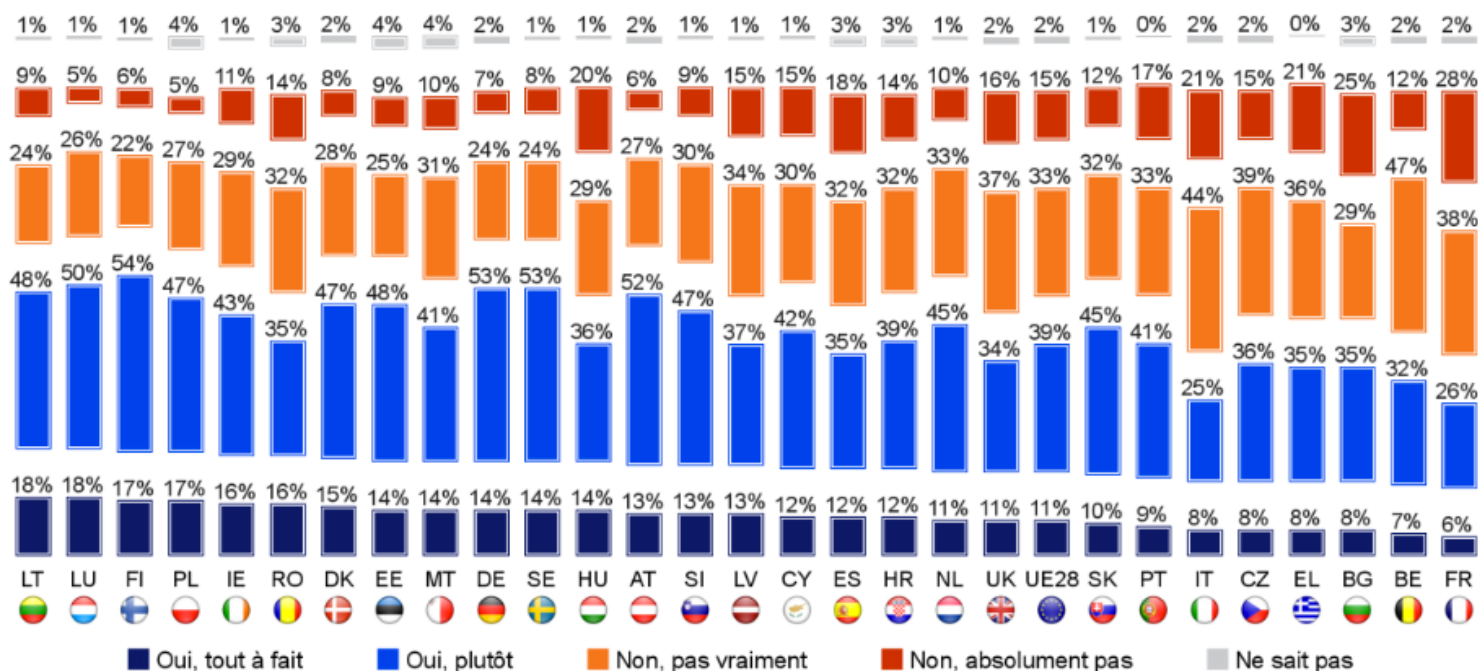
Pr.2015
Aut.2014



A votre avis, parmi les domaines suivants, quels sont ceux qui créent le plus un sentiment de communauté parmi les citoyens de l'UE ?



Vous connaissez vos droits en tant que citoyen(ne) de l'UE



A votre avis, parmi les domaines suivants, quels sont ceux qui créent le plus un sentiment de communauté parmi les citoyens de l'UE ?



Vous connaissez vos droits en tant que citoyen(ne) de l'UE

